Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026078-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/078

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 10 juin 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi dix juin à 18H30

Date de convocation : 04 juin 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC	X	
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR		X
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS		X
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN		X	Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-François MELIN	/
Morgane NAOUR	Anaëlle JOLIFF
Xavier LE BRIS	Christelle FÉNÉON

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Laurence RIOUAL	89,6 %	29	26	3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026078-DE

DCM 2026/078 : INSTANCES - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) "DESTINATION QUIMPERLÉ LES RIAS"

Rapporteur : Madame la Maire

La Société Publique Locale "Destination Quimperlé les rias" a pour objet de concevoir et mettre en œuvre une offre globale de services liée au développement de l'attractivité générale du territoire, et tout particulièrement de l'attractivité touristique. Les actions entreprises le seront exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des collectivités territoriales actionnaires.

Madame la Maire rappelle la délibération n° 2025/069 en date du 02 juillet 2025 approuvant l'entrée de la ville de MOËLAN-SUR-MER en tant qu'actionnaire de la SPL "Destination Quimperlé les Rias".

Conformément aux statuts de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", les actionnaires sont invités à nommer un représentant pour siéger aux instances de la société.

Considérant le capital détenu par la ville de MOËLAN-SUR-MER qui est de 500 €, soit 0,25 % du capital total de la SPL, celle-ci est amenée à nommer son représentant qui siègera au sein de l'assemblée spéciale qui dans un second temps nommera son délégué pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL.

Il est proposé de nommer Christophe NOGER à ce poste afin de représenter la ville de MOËLAN-SUR-MER, en sa qualité d'adjoint Vie économique - Tourisme – Mobilités – Littoral.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1 établissant le régime des sociétés publiques locales, ainsi que ses articles L. 1521-1 et suivants,
VU le Code du Commerce,
VU le Code du Tourisme et notamment les dispositions des articles L. 133-1 et suivants et R. 133-1 et suivants régissant les offices de tourisme,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025/069 en date du 02 juillet 2025,
VU l'avis de la Commission Cadre de Vie et Infrastructures en date du 28 mai 2026,
VU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité des membres présents ou représentés,

(Christophe NOGER ne prend pas part au vote).

Décide,

DE NOMMER Christophe NOGER représentant de la ville de MOËLAN-SUR-MER pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL "Destination Quimperlé les Rias".

Pour extrait certifié conforme.

Laurence RIOUAL
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MOELAN-SUR-MER FINISTERE

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

MAIRIE DE MOELAN-SUR-MER FINISTERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.